

au Pont Suspendu, et dans dix minutes les excursionnistes sont débarqués sur le terrain des Pique-niques dans le Parc près des Chutes du Fer à cheval. Ce chemin a transporté audelà d'un million de personnes pendant les deux saisons durant lesquelles il a été en opération. L'année dernière on a mis le chemin à double voie; et avec son équipement actuel il peut aisément transporter de 25 à 30 mille personnes par jour, sans le moindre danger pour les passagers. En augmentant les facilités d'accès au Parc de tous les points, le nombre des visiteurs a doublé depuis sa construction.

Pendant que les visiteurs du Parc dépensent le temps à leur disposition en attendant le retour, ceux qui n'ont pas joué d'un voyage sur le chemin de fer électrique ne devraient pas manquer cette occasion. Personne ne peut jouir d'aucune autre manière d'un plus grand plaisir pour une somme aussi minime; et nous engageons fortement ceux qui préparent une excursion aux Chutes soit par le Grand Trouc ou le Michigan Central, de faire d'avance des arrangements pour un voyage sur le chemin de fer électrique du Parc. Lorsque le parti d'excursionnistes n'est pas moins de 100 personnes, on peut obtenir le taux d'un seul billet, pour le voyage complet; aussi un taux pour les points intermédiaires et retour, en communiquant d'avance avec le gérant Mr. Ross Mackenzie. On devrait se munir de billets avant d'arriver aux Chutes pour sauver les dépenses et éviter la confusion en arrivant là. Ceux qui ont des billets du chemin peuvent arrêter à n'importe quel point d'intérêt, et continuer leur voyage par le char suivant. De leurs sièges sur les chars, à mesure qu'ils avancent gentiment les passagers verront se dérouler devant eux un panorama que nous n'essayerons pas de décrire. Tout ce qu'il y a de beau et de grand le long de la rivière sur la distance de 14 milles peut être vu avec avantage. Les puissantes cataractes, les Rapides, les magnifiques ponts traversant la rivière, le gouffre mystérieux; et enfin le monument Brock et le point de vue enchanteur des Hauteurs de Queens-town au lac Ontario est certainement supérieur à tout autre point de vue sur le Continent; et mérite bien d'être visité par toute personne qui peut apprécier tant soit peu les beautés et la grandeur de la nature. Mais à part des attractions scéniques du voyage, les visiteurs expérimenteront l'influence vivifiante d'une brise rafraîchissante le long de la route. Beaucoup de nos gens ne laissent la maison qu'une seule fois pendant la saison, et très peu sont dans de telles circonstances qu'ils ne peuvent déponser un dollar de plus pour une occasion comme celle-là. Nous sommes vraiment convaincus que ceux qui dépensent comme il convient une seule journée aux Chutes éprouve-

ront leur influence bienfaisante, tant morale que physique, le reste de la saison.

POLICES FRANÇAISES.

Le Grand Conseil a profité de la première occasion qui s'est présentée (un changement dans la phraseologie de la police qui a nécessité de faire lithographier une nouvelle formule) pour en procurer une quantité en langue française. Les membres parlant cette langue, initiés depuis le premier de Janvier dernier ont tous reçu, durant le mois passé, leur police imprimée et la désignation du bénéficiaire écrite dans leur langue maternelle.

Ceux initiés antérieurement et qui ont reçu des polices Anglaises peuvent maintenant les échanger pour des françaises en remettant la police qu'ils ont présentement. Envoyez votre police par le canal du Secrétaire-Archiviste de votre succursale, en ayant soin d'écrire sur la face les mots "pour échange", à moins de profiter de l'occasion pour faire un changement de désignation, alors qu'il suffira de remplir, comme ci-devant, la formule dans ce but au revers de la police.

Les membres qui feront l'échange devront comme de raison, payer l'honoraire ordinaire de quinze centins.

NOTES.

Les articles très intéressants et instructifs du Grand Chancelier MacCabe sur "L'origine des Corporations et associations de Bienfaisance Mutuelle" seront discontinués pour les mois de Juillet et Août. Le Dr. MacCabe a été très occupé le mois passé au travail d'examen de l'Ecole Normale, et durant les mois de Juillet et Août il sera absent, dans ses vacances.

D'après un des premiers Médecins Français, l'absinthe a amené dans les hôpitaux de Paris la moitié des patients consomptifs. L'origine de la maladie dans le corps humain devrait être recherché avec soin dans chaque cas. Il y a des maladies héréditaires, mais plusieurs attribuent à leurs ancêtres des souffrances dont ils sont seuls responsables pour s'être adonnés à des drogues mortelles et des habitudes désordonnées.

L'extrait suivant du *Press Exchange* contient quelques bons avis que nos membres de l'A. C. B. M. au Canada pourraient suivre avec beaucoup de profit pour le bien futur de l'association: "L'A. O. U. W., de New York, a prélevé trois cotisations en Janvier, simplement parce que le nombre des membres diminue au lieu d'augmenter. On dit que dans cette juridiction une des causes de la rétrogradation a été le manque de champ suffisant pour travailler. Nous ne pouvons croire que ceci soit la cause réelle. Qui peut établir cela pour un fait, quand il est connu que le popu-

leux éta. de New York a moins de 30,000 membres A. O. U. W. Il y a un vaste champ pour l'accroissement si les membres voulaient seulement sortir de leur léthargie et travailler. Le temps est passé où une juridiction peut s'accroître sans travail opiniâtre de la part des députés, des officiers et des membres individuellement. Les officiers de chaque ordre devraient se diviser le champ systématiquement, et travailler comme des missionnaires d'une année à l'autre.

Comme plusieurs succursales n'ont pas encore payé la taxe per Capita pour le 1er trimestre de 1895, il est évident que les officiers négligent de se "hâter de bien connaître les lois de l'association," et nous désirons attirer leur attention sur la clause 60ème de notre constitution. La taxe per Capita pour le trimestre finissant le 31 Mars était due le 1er d'Avril et les succursales, négligeant de payer cette taxe après trente jours, sont passibles de suspension. Nous espérons qu'aucune succursale ne permettra que la chose arrive.

La guerre de la succession espagnole coûte au sujet britannique \$115,000,000; la guerre de Sept ans \$290,000,000; la guerre Américaine de 1776, \$580,000,000; les guerres Napoléoniennes \$3,100,000,000 et la guerre de Crimée \$195,000,000; mais le compte de boissons de la Grande Bretagne d'après des statistiques publiées récemment dans le *London Times*, a été de \$998,689,140 pour l'année 1894, et le montant dépensé pour la boisson pendant les dix années, de 1885 à 1894 inclusivement, représente le total très respectable de plus de \$6,500,000,000. Si cette somme eut été dépensée en primes d'assurance sur la vie combien différente serait la position des gens aujourd'hui!

En réponse à un correspondant nous donnons le tableau suivant des paiements faits chaque année aux membres de la famille royale de la Grande Bretagne:

La Reine.....	\$1,925,000
Le Prince de Galles.....	500,000
La Princesse de Galles.....	50,000
Pour leurs enfants.....	180,000
Le Duc d'Edinbourg.....	125,000
Le Duc de Connaught.....	125,000
Le Duc de Cambridge.....	60,000
La Princesse Christian.....	30,000
La Princesse Béatrice.....	30,000
La Princesse Louise.....	30,000
La Duchesse d'Albany.....	30,000
La Duchesse de Teck.....	25,000
La Duchesse de Mecklenburg, Sterilité.....	15,000
Autres personnes royales.....	125,000
Total par année.....	\$2,950,000

L'A. C. B. M. demande de chaque officier et chaque membre qu'ils fassent du travail. Il n'y a pas d'officiers retirant des "honoraires" dans notre association, nous ne pouvons en donner: de nos jours la compétition est trop grande et les taux trop bas pour nous permettre d'avoir comme officiers d'autres que des hommes intéressés aux succès de l'association. Frères, soyez assurés, que du travail, et seule-

ment du travail, assurera le succès. Honneur aux officiers de notre Grand Conseil, et aux Députés dans les différentes provinces, qui, avec une énergie et un zèle infatigables, ont mené les affaires de l'association au Canada avec tant d'habileté et de succès. Nous ne sommes pas, néanmoins, dans une position à "pouvoir nous reposer sur nos avirons" et chaque membre au Canada doit considérer de son devoir d'amener au moins un membre de plus avant la fin de cette année. Nous sommes convaincus que la chose peut arriver si on veut s'efforcer; et certainement que le bien qui en résulterait vaut bien la peine de s'efforcer dans ce but.

Dit le Moniteur: Le moribond qui meurt bien assuré gagne le nécessaire pour les êtres chéris qu'il laisse; il gagne l'applaudissement des hommes bien-pensants, qui honoreront sa mémoire; il gagne sa propre approbation et la paix de l'esprit. Le moribond qui meurt sans assurance perd toutes ces choses, mais il meurt tout de même. Refuser de s'assurer n'empêchera pas la mort ni ne l'éloignera d'un seul jour; mais cette détermination sera la cause d'une suite de misères assez longues et assez noires pour rendre la vie misérable à ceux que le moribond doit protéger. De tous les babils qui ont jamais été employés contre l'assurance, "mourir pour gagner" est à peu près le plus superficiel. C'est un accord de mots illusoire, une simple phrase pour prendre dans un piège, et ce n'est pas autre chose. Combien il est infiniment mieux de gagner en mourant que de perdre en mourant! Entrez dans l'A. C. B. M., et vous aurez la satisfaction de savoir que vous remplissez au moins une partie de votre devoir envers votre famille.

Résolutions de Condolances.

A une assemblée de la Succursale No. 96 de Lévis, P. Q., tenue dans ses salles, le vingt-neuvième jour du mois de Mai dernier, les résolutions de condolances suivantes ont été unanimement adoptées:

Proposé par MM. Ls. Fortier et O. Carrier, secondé par M. C. Tardif: Que c'est avec regret que les membres de cette succursale ont appris la mort d'un de leurs frères, feu Edouard O. Bergeron, enlevé à l'affection et à l'amitié des membres de cette succursale:

Proposé par MM. J. E. Jadrione et E. Gelly, secondé par M. Labranche: Que la famille du défunt veuille bien accepter les condolances et les sympathies des membres de cette succursale:

Proposé par MM. Joseph Giguère et Oct. Lavoie, secondé par M. E. Dufresne: Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille de notre regretté frère, aux journaux de cette ville et à l'organe officiel pour publication.

A une assemblée régulière tenue le 6ème jour de Juin, 1895, les membres de la Succursale No. 238, Québec, P. Q., ont passé les résolutions suivantes:

Proposé par Frères E. Lelbel et J. E. Roy, secondé par Frères A. J. Caron et P. D. St. Michel, que les membres de la Succursale No. 238, Notre Dame de Québec, ont appris avec regret la mort prématurée de Dame Hephilia Marceau, épouse de Frère Joseph Etienne Fecteau, trésorier de cette succursale.

Proposé par Frère L. N. Lemieux, secondé par Frère L. C. A. Lavoie, que les membres de cette succursale offrent leurs plus sincères condolances à Frère Joseph Etienne Fecteau ainsi qu'à la famille éplorée.